
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Séance plénière : point sur le Cadre de l'intérêt public mondial : est-il utile ?

Lundi 7 mars 2022 – 14h30 à 16h00 AST

ANDREA GLANDON :

Bonjour et bienvenue à la séance plénière de l'ICANN73, « L'intérêt public mondial est-il utile ? » Je m'appelle Andrea Glandon et je serai responsable de la participation à distance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et suit les normes de conduite attendues de l'ICANN.

L'interprétation pour cette séance comprend l'arabe, le chinois, le français, le russe et l'espagnol. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans la barre à outils de Zoom afin de pouvoir sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez suivre la séance.

Au cours de la séance, les questions ou les commentaires envoyés à travers le chat ne seront lus à haute voix que s'ils suivent le format que nous signalons sur le chat. Je lirai les questions et les commentaires à haute voix lorsque le moment sera venu.

Pendant la partie de discussion communautaire, si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main à travers la fonction correspondante dans la barre à outils de Zoom. Avant de parler, veuillez mettre en sourdine tous vos dispositifs et toutes les notifications. Veuillez vous assurer que vous avez sélectionné la langue dans laquelle vous allez intervenir si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Une fois que le facilitateur de la séance vous l'indiquera, veuillez allumer votre microphone puis dites votre nom pour les registres.

Afin de pouvoir suivre la transcription en direct, cliquez sur le bouton « Closed Captions » dans la barre à outils de Zoom.

Maintenant, je vais souhaiter la bienvenue à la modératrice et animatrice de la séance, Marita Moll. Marita, à vous.

MARITA MOLL :

Merci beaucoup. Merci à tous de nous accompagner à ce forum public, cette séance plénière. Je suis Marita Moll, je viens du Canada et je suis membre du comité consultatif At-Large. J'arriverai bientôt à la fin de mon mandat de quatre ans à l'ALAC où je représente l'organisation régionale At-Large d'Amérique du Nord appelée NARALO en conformité avec les sigles de l'ICANN et je suis présidente du groupe des télécommunications du Canada qui est une structure At-Large autrement connue comme ALS.

Je sens que cela fait beaucoup de temps que je suis là, mais je me rends compte à ce point-là que je n'ai participé qu'à cinq réunions de l'ICANN en personne et sept à distance. On dirait que c'est beaucoup, mais en réalité, en années ICANN, ce ne l'est pas. Je suis toujours en enfant aux termes de l'ICANN. Et pour ceux qui sont des nouveaux venus ou des nouveaux arrivés relatifs, nous sommes nombreux, c'est ce que je voulais vous assurer. Nous sommes 290 participants en ce

moment et il y a beaucoup de nouveaux venus ici. Comme on dit, je vous rappelle, il n'y a pas de mauvaises questions.

Cette séance portera sur le cadre d'intérêt public mondial qui peut être utilisé par le Conseil d'Administration de l'ICANN ainsi que par la communauté de l'ICANN afin d'évaluer l'intérêt public mondial lorsqu'il y a des processus ou des procédures de recommandations spécifiques. La séance ne portera pas sur l'intérêt public mondial dans le sens général, qui est une discussion beaucoup plus large qui a déjà été tenue et qui sera sans doute répétée dans le contexte de l'ICANN. Dans le présent contexte, nous nous en tiendrons au cadre qui incorpore l'acte constitutif ainsi que des articles des statuts constitutifs, ensemble avec tous les autres documents normatifs de l'organisation. Voilà les limitations de notre séance.

Nous savons que vous ne suivez pas toujours les délibérations à ce sujet et voilà pourquoi nous nous sommes dits qu'il serait intéressant de pouvoir proposer une vue d'ensemble, une mise à jour de ce sujet pour ceux qui n'ont pas tout suivi afin de permettre à tout le monde de suivre les échanges.

Nous allons d'abord fournir ce contexte et nous discuterons de l'application de ce cadre, de son usage à présent, de son usage potentiel à l'avenir et comment il peut être utilisé pour garantir que les décisions soient prises dans l'intérêt de la communauté.

On essayera de ne pas entrer dans trop de détail sachant que ce ne sera pas la seule occasion de pouvoir discuter de ce sujet mais que ce n'est qu'un pas en avant pour pouvoir collaborer à une meilleure

compréhension vis-à-vis des complexités de cet outil qui comporte ces complexités justement et qui serait utilisé par l'ICANN pour évaluer la prise des décisions. La communauté ne prendra probablement pas de décisions aujourd'hui ; nous ne faisons que considérer ce cadre.

Un des membres de notre équipe de conception a dit que l'intérêt public mondial et le cadre sur l'intérêt public mondial est une discussion qui cuit lentement et qu'on ne pourra pas s'en sortir avec le four à micro-ondes ; merci Jonathan Zuck pour cette déclaration. Il s'agit effectivement d'une discussion de longue date qui se poursuivra.

Nous avons certains objectifs pour cette séance au cours de laquelle nous voudrions considérer comment le Conseil d'Administration et la communauté pourront mettre à profit le cadre, nous verrons des cas d'usage, il y a par exemple le projet pilote de l'ODP pour le SSAD qui n'est que partiellement achevé, et on considèrera comment ce cadre devrait être ajusté à l'avenir.

Voilà une introduction d'ordre général par rapport à nos perspectives et à nos objectifs pour la séance d'aujourd'hui. Nous allons commencer par un récapitulatif qui sera présenté par Ergys Ramaj, qui cèdera après la parole à Avri Doria qui parlera de cette initiative en particulier, des attentes et des hypothèses.

J'ai oublié de dire qu'Ergys est le vice-président de la responsabilité publique à l'ICANN, il a 18 ans d'expérience en matière de politiques mondiales sur les technologies et dans des postes de diplomatie mondiaux.

Avri, que vous connaissez sans doute, est membre du Conseil d'Administration de l'ICANN depuis 2017. Elle a été impliquée à l'ICANN et avec la GNSO spécifiquement depuis 2005, époque à laquelle elle a été élue au conseil de la GNSO en représentation du NCSG. En 2013, elle a été membre du groupe de révision de la responsabilité et de la transparence, l'ATRT3, elle a été présidente du conseil de la GNSO, représentante de la GNSO au NomCom et membre du NCSG. En juin 2014, Avri est devenue la première récipiendaire du prix Ethos multipartite de l'ICANN.

Je vais tout d'abord céder la parole à Ergys Ramaj qui vous présentera un aperçu du cadre sur l'intérêt public mondial. Ergys, à vous.

ERGYS RAMAJ :

Merci Marita et bonjour à tous. Je vais demander d'avancer les diapositives, de faire avancer la présentation. Voilà, merci.

Pour commencer, je voudrais un peu cadrer le sujet et apporter un certain contexte pour que vous compreniez ce que cela implique que de parler d'intérêt public mondial à l'ICANN et que vous compreniez pourquoi il s'agit d'un sujet d'intérêt pour nous.

Cela revient au tout début de l'ICANN, et l'intérêt public mondial était évoqué depuis les premiers documents de gouvernance de l'ICANN, de l'affirmation d'engagement à l'acte constitutif et aux statuts constitutifs, comme Marita l'a bien dit. Le libellé de ces documents explique clairement que l'intérêt public mondial est en lien avec la mission de l'ICANN et que c'est la communauté à travers le processus

ascendant qui détermine ce qui est dans l'intérêt public mondial à chaque occasion suivant les cas.

Il y a beaucoup de discussions intercommunautaires qui se sont tenues au cours des cinq à six dernières années qui nous ont beaucoup aidés à faire avancer la discussion. Cela comprend l'échange de points de vue et d'expériences par rapport à ce que veut dire le contexte et à la manière dont il est interprété dans les différents contextes et dans les différentes régions.

La difficulté a toujours été de comprendre comment concrétiser ce contexte et de le mettre dans la pratique. Pensant à cela, le Conseil d'Administration a décidé de faire de l'intérêt public mondial l'une des principales priorités à partir de 2019 et en consultation avec la communauté, il a rédigé un cadre préliminaire qui devrait aider à pouvoir envisager l'intérêt public mondial de manière plus systématique.

Du point de vue historique, il n'y a pas eu d'outils spécifiques qui aident la communauté à évaluer l'intérêt public mondial sur des sujets spécifiques. Et le cadre essaie de résoudre cela en apportant des structures et de la clarté par rapport à la manière d'aborder la question s'assurant que tout soit étayé par les statuts constitutifs de l'ICANN. Il est censé aider la communauté à évaluer l'intérêt public mondial pour chacune des questions et des décisions que le Conseil d'Administration doit prendre. Et ici, tout est en lien avec le contexte, ce n'est pas quelque chose d'abstrait. Il s'agit d'un outil que la communauté doit considérer au moment de déterminer quelles sont

les décisions qui sont dans l'intérêt public et lesquelles ne le sont pas pour pouvoir justement parvenir à une décision ou à une autre.

Le processus ne changera pas comme vous verrez au cours de cette séance et l'idée est de ne pas empêcher que le processus ascendant puisse se dérouler comme il l'a fait jusqu'à présent. Diapositive suivante.

Sur cette diapositive vous avez un contexte général des éléments clés de ce cadre qui aident à orienter le processus de détermination de l'intérêt public mondial, à commencer par le tableau qui apparaît en haut. L'idée est de pouvoir classer quelles sont les considérations d'intérêt public et le contexte du travail de l'ICANN.

Vous voyez ici les cinq grandes catégories qui aident à mettre en lien les considérations avec la mission et le travail de l'ICANN. Comme vous le voyez sur la diapositive, nous avons la coordination technique de l'ICANN, le rôle de l'ICANN dans le marché du DNS, les avantages que cela implique pour la communauté de l'ICANN, la communauté multipartite mondiale de l'ICANN et les politiques et les processus d'élaboration de politiques et finalement, les politiques et les pratiques de l'ICANN.

Dans la colonne de droite, nous avons les catégories spécifiques d'intérêt public qui viennent soit directement des statuts constitutifs, soit qu'elles sont interprétées à travers ces textes. Mais ces catégories ne sont pas censées comprendre toute les catégories existantes. On n'a inclus ici que les catégories d'intérêt public qui correspondent au texte des statuts constitutifs de l'ICANN.

Le texte a été tiré directement des statuts constitutifs, mais le cadre lui-même ne cite pas les statuts constitutifs pleinement, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un groupe de la communauté le souhaite, il peut citer les statuts constitutifs verbatim pour fonder ses décisions et considérations. Il s'agit d'un cadre qui n'est pas obligatoire mais qui est censé aider la communauté à pouvoir prendre des décisions.

Je vais m'arrêter là et céder la parole à Avri qui, si je ne me trompe, est la prochaine intervenante. Merci.

AVRI DORIA :

J'avais oublié d'allumer mon microphone.

Merci Ergys. Merci de m'avoir invitée à vous parler de ce sujet qui est devenu l'un de mes favoris au cours des dernières années. Passons à la diapositive suivante.

Pour commencer, je voulais essayer de répondre à la première question qui était de savoir s'il s'agit d'un cadre qui est utile ou pas. Et bien, je ne le sais pas. Ce sera à la communauté de le décider. Elle devra évaluer son utilité ou pas.

Pour ce qui est du Conseil d'Administration, il est devenu apparent qu'il était nécessaire que l'on compte sur un outil étant donnée la difficulté pour définir de manière explicite l'intérêt public. Mais suivant le travail de l'ATRT2 et de la piste de travail 2, nous avons identifié le besoin de pouvoir identifier au moment de prendre chaque décision si nous croyons qu'elle correspondait à l'intérêt public ou pas.

Bien évidemment, nous avons discuté de beaucoup de sujets, nous avons lu les recommandations, les avis, les commentaires, les lettres, toutes les discussions, les discussions sur les chat également ; nous avons tout consulté pour essayer de prendre cette décision. Et tous les membres du Conseil d'Administration ont décidé quel était leur avis individuel, nous en avons discuté et finalement, nous avons déterminé si un point était ou pas dans l'intérêt public et à chaque fois, c'était ajouté aux fondements de nos décisions. Mais on n'avait pas le texte, les outils, la structure ou la méthodologie pour pouvoir expliquer clairement le bien fondé de ces décisions. Comme Ergys le disait à l'instant, on n'avait pas de méthodologie systématique qui puisse être reprise, répétée et qui nous permette d'apprendre et d'aller au-delà.

Mais au moment de répondre à la question de savoir si le cadre est utile ou pas, je disais qu'il s'agit d'un cadre nécessaire, pour ce projet pilote à présent et à l'avenir, la grande question qui se posera sera s'il s'agit d'un cadre qui suffit ou pas, si le cadre qu'on a conçu satisfait à ces besoins. Et je ne pourrai pas répondre moi-même à la question tout de suite. Je pense que cela pourrait être le cas, mais jusqu'à ce que l'on ait évalué tout le pilote avec le SSAD, avec les SubPro et avec l'aboutissement de ces deux processus, on ne pourra pas savoir s'il suffit ou pas.

C'est un critère pour le Conseil d'Administration de déterminer si quelque chose rentre dans ce cadre. Mais déterminer cela doit venir du modèle ascendant. Je ne suggérerais pas que nous ayons encore d'autres procédures à ce sujet-là, mais je crois qu'il est très important que cela soit proche du travail qui a été fait lors du PDP de la GNSO, de

la ccNSO, parce qu'eux, ils déterminent ce qu'est le consensus, quels sont les problèmes, ils analysent, ils cherchent des solutions, ils ont des opinions minoritaires éventuellement – je ne sais pas si c'est toujours le cas pour la GNSO. Je suis en train d'apprendre beaucoup de choses sur la ccNSO parce que nous avons des recommandations d'un PDP de la ccNSO en ce moment. Mais ce qui n'est pas toujours très clair, c'est que lorsque l'on passe par l'intermédiaire d'un PDP, on parle de questions qui ont trait à l'intérêt public mondial et c'est ce que nous a expliqué Ergys au sujet de l'étape de conception opérationnelle pour le SSAD, tous les commentaires qui ont été effectués à ce niveau par exemple. Et vous pouvez voir que ces conversations rentrent dans plusieurs catégories d'intérêt public mondial.

L'idée, étant donné que le Conseil d'Administration a besoin d'un outil, nous avons commencé avec cet exercice et nous allons essayer de définir une cartographie de ce qui a déjà été dit, de ce qui a été rédigé sur l'intérêt public mondial.

On m'a demandé si c'est obligatoire. Non, ce n'est pas une obligation, même pas encore pour le Conseil d'Administration. Ce sera à la suite du programme pilote que nous pourrons statuer, donc programme pilote au sujet du SSAD, au sujet des SubPro, des procédures ultérieures. Et nous essayons de bien comprendre l'intérêt public mondial par rapport au modèle ascendant et ce, pour le Conseil d'Administration.

Comment est-ce que l'on va devenir plus opérationnel à ce niveau ? On a une définition implicite. Nous avons nos statuts constitutifs, nos actes constitutifs, tous nos textes statutaires. Nous avons beaucoup au niveau historique et nous avons diverses catégories.

Les actes constitutifs et les statuts constitutifs, c'est vraiment des déclarations fondamentales. Excusez-moi, je me suis distraite en regardant les commentaires dans le chat. C'est un ensemble fondamental de documents sur lesquels il y a un consensus. Ils sont passés par la piste de travail 2, il y a eu des modifications dans les textes statutaires, ils sont évalués par la communauté habilitée. Donc à la base, cela peut servir de structure sur laquelle on peut se baser. Et comme l'a dit Ergys, vous pouvez observer ces textes statutaires et voir si cela va rentrer dans le cadre de l'intérêt public mondial. Est-ce que cela permet d'effectuer tel point ? Quel est le cadre que nous pouvons utiliser ?

En ce qui concerne la participation de la communauté, il y aura d'autres webinaires, il y aura d'autres débats à ce sujet. Une fois que nous aurons passé par la période des programmes pilotes, nous ferons une évaluation qui permettra à la communauté de s'exprimer, d'effectuer des commentaires.

Comme je l'ai dit au début, on ne veut pas changer le processus des PDP. On essaie de trouver quelque chose qui pourrait être éventuellement utilisé dans le cadre du développement de politiques. Et on effectuerait donc une analyse de tout ce qui a été débattu. On prendra en compte les recommandations et les commentaires.

Ce que je voulais dire également – et j'aimerais remercier Marita d'avoir indiqué cela –, c'est encore tôt dans le processus. Nous en sommes à la moitié du processus à peu près. Donc nous allons avoir cette analyse sur l'étape de conception opérationnelle, nous allons analyser plusieurs catégories, nous allons observer certaines recommandations et déterminer si c'est pertinent par rapport à l'intérêt public mondial, s'il y a eu des débats, des positions minoritaires et ainsi de suite. Et on va se poser la question si cela a été débattu de manière indirecte, est-ce qu'on va continuer à utiliser cette terminologie.

Le Conseil d'Administration doit prendre des mesures par la suite, prendre l'ODA et analyser les recommandations et les commentaires pour voir si utiliser ces outils sera utile. Est-ce que l'intérêt public mondial a été débattu ? Est-ce qu'il y a des problèmes en utilisant ces concepts d'intérêt public mondial ? C'est une obligation pour le Conseil d'Administration.

Ce que nous recherchons, c'est non seulement de prendre en compte l'ODA en tant qu'outil, mais de savoir si on doit dire plus et s'il y a d'autres catégories qu'on doit définir et utiliser dans l'étape de conception opérationnelle, voir si peut-être on aurait dû travailler différemment, débattre différemment.

Nous attendons vos commentaires dans ce cadre et nous pourrions ainsi déterminer les prochaines étapes du processus de ce cadre pilote pour déterminer les catégories d'intérêt public et cela nous sera utile pour le Conseil d'Administration, j'espère utile pour vous aussi. Mais

cela va nous permettre d'organiser la réflexion. Si vous décidez d'effectuer des expérimentations à ce niveau, vous allez avoir un retour de notre part. Nous allons vous indiquer ce qui peut être amélioré et comment on peut l'améliorer pour que ce soit plus utile, pour que ce soit suffisant pour accomplir la tâche qui nous est demandée.

Une nouvelle fois, le Conseil d'Administration n'a pas de préjugés. On ne veut pas forcer des cadres de référence, des conseils consultatifs, des processus organisationnels. C'est à vous de travailler, de faire évoluer ces concepts. C'est vraiment le modèle ascendant que nous utilisons pour réfléchir. Nous vous invitons à participer, à utiliser cet outil et nous espérons que vous allez l'effectuer. Mais ce n'est absolument pas une attente de la part du Conseil d'Administration, ce n'est pas une obligation. Je réponds une nouvelle fois à cette question qu'on m'a posée plusieurs fois.

Je crois que j'ai assez parlé et je suis prête à répondre à toute question et à rentrer plus dans les détails sur ces différentes colonnes que nous avons à l'écran. Mais je vais redonner la parole à Marita pour les questions.

MARITA MOLL :

Merci beaucoup Avri. Vous nous avez très bien expliqué la situation en ce qui concerne l'intérêt public mondial. Je pense qu'on a beaucoup avancé par rapport au début, par rapport aux années même 1991 où on a commencé à parler de ces concepts. Mais je crois que la communauté veut essayer d'utiliser ces concepts et ces outils. Cela a

été débattu lors de nombreuses séances. Nous essayons de voir dans le modèle ascendant comment on peut déterminer cet intérêt public mondial et prendre en compte ce qui est dans les statuts et dans les actes constitutifs. Je crois que ce cadre est conçu pour répondre à ces exigences. Je pense que vous seriez d'accord avec cela, Avri. Cela vous convient ?

AVRI DORIA : Oui, tout à fait. Rien ne garantit quoi que ce soit, mais on essaie de déterminer cela.

MARITA MOLL : J'aimerais donner à Andrea la possibilité de voir s'il y a des commentaires ou des questions dans le chat et voir si on pouvait y répondre dès maintenant.

ANDREA GLANDON : Oui, je vais lire une question d'ordre général : « Est-ce que cela est en rapport avec ce qui a été débattu à Marrakech lors de l'ICANN55 ? Est-ce que c'est une question de définition de l'intérêt public mondial ? »

MARITA MOLL : Avri.

AVRI DORIA : Oui, il faudrait que je revienne à ce qui avait été abordé lors de cette réunion parce que le personnel et l'organisation ont travaillé avec la

communauté pour essayer de trouver une définition plus explicite de l'intérêt public mondial et c'est quelque chose qui a représenté un effort constant. Mais je ne peux pas vous dire exactement, mais c'est la même chose que nous avons faite lors de cette réunion. Je ne pense pas qu'on ait encore une définition sur laquelle nous soyons tous tombés d'accord. Je pense qu'on essaie toujours de trouver un cadre qui nous permet d'être plus opérationnels. Nous savons ce qu'est l'intérêt public mondial lorsqu'on le voit, mais on ne sait pas comment véritablement bien le définir. On essaie de définir des catégories, d'avoir différentes déclarations qui existent déjà dans les textes statutaires. Donc on peut l'interpréter de diverses manières, donc c'est pour cela que c'est difficile de le définir. C'est une décision parfois sociale. On essaie de définir ce cadre et cette définition pour qu'elle soit plus précise.

MARITA MOLL :

Marita, je vois quelques mains de levées. Nous n'avons pas énormément de temps. Nous aurons d'autres questions à la fin.

Mais nous allons donner la parole à Martin Sutton.

MARTIN SUTTON :

C'est une question pour Avri et Ergys.

Je ne suis pas rentré beaucoup dans les détails, mais regardant le cadre, il y a plusieurs catégories qui sont ici présentes et il y a des exemples. Est-ce que cela va préserver... Est-ce que cela va améliorer tel point et tel point ? Parfois, est-ce que [inaudible] ne va pas définir

de manière négative ? Je pense que ce serait une bonne manière de définir des points moins suggestifs. Plutôt que de parler d'amélioration, on devrait toujours essayer d'améliorer les choses. Je crois qu'il faudrait peut-être définir différents critères de réglementation, pas toujours définir de manière positive, mais définir d'une manière négative, donc ne pas avoir d'effets adverses. Ce n'est pas quelque chose qui va être néfaste pour la sécurité de l'internet par exemple. Peut-être que définir cela et l'exprimer différemment nous permettra peut-être de limiter, peut-être que ce serait quelque chose qui pourrait être tout à fait utile.

AVRI DORIA :

Je vous en remercie, Martin.

Dans ce document, nous avons repris les déclarations des documents des statuts constitutifs et ce que vous recommandez semble être une bonne mesure. Il me semble qu'on pourrait bien sûr ajouter des déclarations qui chapeautent le tout. Donc ce que vous dites est donc une bonne proposition. Vous pourrez voir comment l'évaluer pour éviter les déclarations négatives. J'apprécie votre suggestion, mais cela ne fait pas partie du document à présent parce qu'il y a des citations des statuts constitutifs. À moins que les statuts aient des phrases prescriptives, cela ne sera pas inclus dans le document, et ce n'est pas le cas.

d'Administration se trouve dans une position intéressante parce qu'il nous appartient de pouvoir prendre en considération les points de vue de toutes les SO et de tous les AC et non pas de faire primer l'un sur l'autre, mais plutôt de parvenir à un équilibre et voir comment faire en sorte que toutes nos responsabilités soient prises en charge, en fiduciaire ou autre.

Alors nous en discutons beaucoup, je vous assure. Et au cours de toutes nos conversations, nous avançons vers la prise de décision. Je ne pourrais pas vous en parler davantage et je n'ai pas de réponse quant à la décision par rapport à ce que le SSAD donnera. Cela reste à voir.

MARITA MOLL :

Merci Avri. On va vous donner une pause, Avri, pour voir s'il y a d'autres participants communautaires qui souhaitent intervenir même si Avri fera sans doute partie du groupe qui répondra aux questions qui pourraient être posées.

Nous allons maintenant passer à l'approche de la communauté vis-à-vis de ce cadre d'intérêt public mondial. On a déjà vu des questions d'intérêt, mais comme Avri l'a dit au début, il reste des questions auxquelles répondre. Nous souhaitons maintenant connaître l'avis des membres du panel que nous avons créé pour aujourd'hui, nous voulons savoir quelles sont vos réactions. Les membres du panel, je vous les présente. Nous avons Justine Chew, Paul McGrady et Velimira Grau.

Justine Chew est membre actuel du comité consultatif At-Large autrement connu comme ALAC et à présent, elle occupe différents postes en représentation de la communauté At-Large. Aux fins de la présente séance, elle représentera le groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large, petit groupe de travail qui s'occupe du PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD autrement connu comme SubPro et elle participe au groupe de travail SubPro de la GNSO en représentation de l'At-Large. L'At-Large se réunit chaque semaine pour discuter des questions liées aux politiques, le groupe de travail des politiques consolidées dont je parlais à l'instant connu comme CPWG, où nous discutons de toutes les propositions qui sont présentées. Et Justine y est responsable du sujet des procédures pour des séries ultérieures.

Velimira est représentante de la Commission européenne au GAC, membre de l'équipe de gouvernance de l'internet de la Commission européenne qui suit le forum sur la gouvernance de l'internet et auparavant, elle a travaillé sur des plateformes et la réglementation des plateformes de télécommunication.

Paul McGrady est responsable du comité qui règlemente les échanges sur l'internet de son pays et il a fait partie de différentes unités constitutives de la GNSO. Il est à présent le représentant de la chambre des parties non contractantes auprès du NomCom. Il suit les sujets liés aux médias et il est connu comme un professionnel qui connaît bien l'information, la technologie et la propriété intellectuelle.

L'équipe de conception a préparé quelques questions à poser à ce panel communautaire et je vais commencer par leur demander de répondre à ces questions tout d'abord. Après quoi, je donnerai l'occasion aux autres membres du panel d'y répondre.

La première question, je la poserai à Justine. Quelles sont les difficultés que vous prévoyez pour l'application du cadre ? Et je pose cette question à vous Justine parce que vous avez déjà travaillé sur le cadre pour répondre à certaines questions du Conseil d'Administration avec des commentaires de l'At-Large qui faisaient partie des recommandations du SubPro ; donc elle connaît bien ce sujet et elle a travaillé en concret avec ces questions. Justine.

JUSTINE CHEW :

Merci Marita.

Comme Marita l'a dit, je commencerai par préciser que je suis membre d'At-Large en représentation d'APRALO, mais aujourd'hui, pour cette séance, je ne viens présenter que mon point de vue personnel. Je ne parle pas en représentation d'APRALO ou de l'ALAC. Mon point de vue reflète mon travail avec le cadre d'intérêt public mondial et tout au long du processus d'élaboration de ce cadre que nous abordons au cours de cette séance, ce qui nous occupe aujourd'hui.

Comme Marita l'a dit, j'ai consulté les deux documents, le cadre ainsi que le processus d'élaboration du cadre. Et pour répondre à ce qui correspond au point de vue de l'ALAC sur différents sujets en matière de procédure pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, nous

nous sommes penchés sur la question de savoir non pas quels sont les sujets d'intérêt public qui intéressent l'ALAC vis-à-vis de certains de résultats des procédures pour des séries ultérieures, mais en général. Et à travers ce processus, j'ai vu dans le cadre d'intérêt public mondial que le document de processus d'établissement du GPI était très utile. Les deux expliquent, définissent et appliquent les clauses prévues dans l'acte constitutif de l'ICANN et dans les différents instruments et reprennent les valeurs fondamentales telles qu'elles sont définies dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Ces documents étaient donc utiles pour pouvoir comprendre le jargon de ces instruments qui étaient les textes réglementaires que nous avons à suivre. Et on définissait la portée de notre mission également. Avri en a déjà parlé. Mais c'était utile, je précise, parce qu'au moment de consulter des documents de règlement, en tant qu'avocate, faites-moi confiance, il n'est pas facile de comprendre comment pouvoir appliquer ces textes à moins que l'on ait un certain contexte. Donc pour moi, le document de processus de GPI était utile dans ce sens, du fait qu'il explique le jargon qui fait partie des documents réglementaires de l'ICANN et explique lorsque cela s'avère nécessaire ce qu'il veut dire.

Dans le document du processus du cadre du GPI, le document commence par reprendre la question sur l'utilisation du cadre de l'intérêt public mondial et il dit qu'il y a des considérations à prendre en compte. Mais pour moi, c'était confus parce que cela ne disait pas comment on devait l'envisager. On n'avait pas de réponse si on devait l'appliquer ou pas. Alors on n'avait pas de clarté par rapport à la manière de répondre à la question. On avait cette question, oui ou

non, mais on ne savait pas comment l'appliquer, comment on était censé l'appliquer. De ce point de vue, je m'angoissais un peu. On ne peut pas négliger un sujet parce qu'il n'était pas en lien avec le cadre de GPI parce que le cadre de ce qu'est dans l'intérêt public mondial ne l'énumérait pas.

Par ailleurs, les outils que présente le cadre d'intérêt public mondial tel qu'il existe à présent sont définis à l'attention du Conseil d'Administration pour que le Conseil sache comment évaluer les recommandations de politique au moment de prendre une décision. Bien que cela aide à présenter les catégories d'objectifs d'intérêt public à la communauté pour qu'elle sache ce qu'elle est censée considérer, je ne vois toutefois pas d'incitation pour que les différents groupes de la communauté appliquent cela outre dans la définition de leur point de vue vis-à-vis de l'intérêt public mondial. Pour les discussions, pour la coopération, cela ne nous aide point.

Je m'excuse si ce n'était pas le but du document. Vous pourrez oublier mon commentaire si ce n'est pas le cas.

Et finalement, je m'arrêterai à la fin de cette explication, mais je n'ai pas vu comment la décision était évaluée une fois qu'elle avait déjà été prise. On ne parle pas des données qui devraient être recueillies au moment d'évaluer si une décision qui a été prise supposément dans l'intérêt public était effectivement prise dans l'intérêt public, si elle le respectait.

Je m'en tiens à cela. Merci.

MARITA MOLL :

Désolée, j'ai un peu de mal à allumer mon micro.

Merci Justine. Vous êtes un esprit très curieux et je vous remercie de tout ce que vous avez soulevé et de vos considérations pour que les concepteurs de ce document puissent reconsidérer le document. J'ai trouvé que votre niveau de praticité était très bon. On pouvait l'évaluer sans trop demander de la part des autres. Mais vous parliez de la difficulté pour comprendre si le cadre était ou pas respecté, s'il devait ou pas être appliqué, quels étaient les outils que pouvait utiliser la communauté, comment évaluer l'intérêt public d'une décision qui a été prise. Tout a été noté et c'est intéressant. Ce sera sans doute repris au moment d'évaluer ces questions à l'avenir.

Je voulais maintenant demander aux autres membres du panel communautaire de répondre à la question, à commencer par Velimira. Est-ce que vous souhaitez intervenir ?

VELIMIRA GRAU :

Marita, je peux commencer si vous voulez. Excusez-moi, j'avais quelques petits problèmes techniques.

Avant de commencer, je voulais faire quelques remarques liminaires. C'est la première fois que je prends la parole. Je ne serai pas longue.

Je voulais dire tout d'abord dans mon intervention, j'aimerais être très proche de ce qu'ont dit déjà mes collègues. J'aimerais que ce soit clair pour le moment. Nous sommes en train de débattre de ce cadre de

référence sur l'intérêt public mondial. Je m'exprime à titre personnel, c'est ma compréhension de ce cadre que je vais exprimer aujourd'hui. On a parlé de quelques difficultés, mais j'aimerais tout d'abord remercier les collègues avec qui j'ai travaillé. Cela représente beaucoup de travail et d'effort.

Maintenant, quels sont les points d'achoppement ? Après avoir écouté Justine, je dirais que je n'ai pas l'expérience d'avoir essayé de faire fonctionner le cadre, de l'avoir utilisé de manière opérationnelle. Ce que je pense, ce qui m'a semblé difficile et ce sur quoi nous devons réfléchir, c'est les différentes considérations du public sur l'intérêt public mondial. C'est parfois très bien illustré, l'intérêt public en rapport avec l'impact que cela peut avoir. Je crois qu'il faut trouver l'équilibre entre les différentes parties, si c'est véritablement dans l'intérêt du public et ce, dans le cadre des textes statutaires de l'ICANN.

Je crois que pour les points spécifiques, je suis assez proche de ce qu'a dit Justine. Elle a parlé de la troisième difficulté lorsque l'on considère l'intérêt public mondial et lorsqu'on ne l'utilise pas pour régler des problèmes. Il y a différentes questions qui se posent. Il me semble que le cadre doit rester ouvert.

Je sais que le temps s'écoule, donc je reviendrai sur ces points d'ici peu.

MARITA MOLL :

Merci beaucoup Velimira.

Paul, vous voulez rajouter quelque chose à cela ?

PAUL McGRADY :

Oui, très brièvement. J'espère qu'on va continuer à creuser un petit peu tout cela.

Mais l'utilité de cet intérêt public mondial, il faut peut-être attendre un petit peu pour savoir comment cela fonctionne et si on peut vraiment l'utiliser avec ces exemples qui existent et ces outils qu'on va utiliser sur divers mécanismes comme le SSAD. Et je pense qu'il faudra prendre quatre ou cinq points. Si c'est une autre manière de trop se poser de questions, de trop avoir de débats, cela ne va pas être utile.

Si c'est un exercice avec une liste de contrôle où on coche des cases par rapport aux efforts de certaines communautés, à ce moment-là, cela ne va pas beaucoup avancer, cela ne va pas être utile non plus parce que ce sera simplement un exercice.

Je crois qu'on va en parler encore un petit peu plus, mais ce sont les deux points que je voulais soulever. On ne sait pas encore si cela va être utile, si cela va être quelque chose de positif ou pas. Il faut être prudents. Peut-être que cela peut être également nuisible. Il faut vraiment se poser toutes les questions et nous allons vraiment nous poser la question fortement.

MARITA MOLL :

Merci Paul. La question, c'est à quel point est-ce que cela va servir les besoins de la communauté de l'ICANN ?

PAUL McGRADY :

Oui, c'est un petit peu la même réponse que j'aimerais donner. On ne sait pas si cela va répondre à nos attentes et à nos besoins. Il faut vraiment tester cela. Le résultat peut être quelque chose dont on n'a pas besoin, qui n'est pas désiré par la communauté. Comment est-ce que cela peut être amélioré ? On est un peu en teste beta pour le moment. On ne sait pas encore véritablement, on verra lorsque ce sera appliqué d'une manière pragmatique.

Mais il faudra être très prudent, il ne faudra pas que ce soit utilisé comme excuse pour ne pas bien utiliser le modèle ascendant que nous avons ici. Je crois que ce peut être utile pour la communauté en général. À chaque fois que vous essayez de persuader – et je sais qu'il y a des recommandations du Conseil qui sont de l'ordre de la persuasion –, il y a des commentaires, il y a des opinions qui sont exprimées, on essaie de persuader lorsque l'on donne une opinion. Et lorsque l'on rédige un texte, c'est un exercice de persuasion.

Nous verrons ce que va dire le Conseil d'Administration. Peut-être qu'ils vont rajouter quelques points ou en retirer d'autres. Mais je crois qu'on va beaucoup apprendre. C'est un exercice également de négociation qui va se faire. Si cela semble tout à fait étranger au Conseil d'Administration, ils ne seront pas ouverts à ce processus. Donc on verra leur réaction. Et il faudrait qu'on ait un document qui puisse vraiment persuader de l'utilité du processus. Cela peut prendre du temps.

Ceci dit, est-ce que ceci peut être amélioré ? Absolument. Est-ce que l'on sait si ce sera très utile ? Non, mais on est simplement au début du processus, donc on ne peut pas encore avoir réponse à ces questions.

MARITA MOLL :

Merci beaucoup Paul. Oui, c'est un exercice de recherche et de rédaction ; c'est ce que l'on a appris.

Rapidement, je passe la parole à Justine ou à Velimira pour répondre à Paul. Velimira, allez-y.

VELIMIRA GRAU :

Merci beaucoup Marita et Paul, merci de partager avec nous.

C'est tout à fait intéressant comme question je pense, parce qu'il y a plusieurs aspects. Premièrement, le besoin. Je pense que les besoins de différentes parties de la communauté sont différents. Et par rapport aux différentes parties de l'intérêt public mondial, il me semble qu'il serait utile pour les parties pertinentes au sein de l'ICANN de s'approprier ces besoins et ces solutions. Je pense que cela peut être précisément fait.

En ce qui concerne les améliorations, j'ai écouté ce qu'a dit Paul et j'ai écouté Avri aussi. C'est le début du processus, mais je pense néanmoins qu'on peut avoir une bonne perspective et point de vue sur ce que l'on peut vouloir retirer du cadre. J'ai regardé de près les documents, je pense que c'est un outil de contrôle qui pourra être très utile, y compris pour le Conseil d'Administration et dans le cadre de

différentes catégories qui existent dans les textes statutaires, catégories d'expression d'intérêt notamment.

Je pense que c'est basé sur le contexte et c'est bien. Cela permet de limiter les difficultés que la communauté pourrait avoir à trouver une définition générale de l'intérêt public. Je pense qu'on peut dépasser ces obstacles et que l'on peut avancer.

Et je pense également que le cadre doit être renforcé et que nous pourrions nous baser sur des principes, mais aussi contextualiser un petit peu plus et cela doit provenir des différentes parties de la communauté de l'ICANN, parce que si on essaie de l'appliquer dans toute la communauté, il faut voir si cela répond vraiment aux besoins des différentes parties de la communauté. On risque d'avoir quelque chose qui soit lourd comme processus et qui soit une nouvelle procédure un petit peu complexe qui ralentira le travail de la communauté. Donc le cadre doit être utilisé comme outil, mais également dans le cadre des PDP.

Lorsque le conseil de la GNSO effectue des recommandations par rapport au processus de PDP, je crois qu'à ce moment-là, il faudrait trouver l'équilibre entre les considérations de l'intérêt public, donc s'assurer que cela n'a pas seulement été pris en compte, mais que cela a été véritablement utilisé dans les décisions. Donc il faut trouver le bon équilibre entre cela. Ce n'est pas un exercice facile, je crois qu'il faut demander à la communauté de mieux trouver l'équilibre au niveau de l'intérêt public mondial.

Il me semble également qu'il y a d'autres questions. J'ai des collègues du GAC qui ont demandé des points de clarification. Et je crois qu'il est important que la communauté parle plus de tout cela et qu'on écoute différents points de vue.

Je serai bref, mais j'aimerais dire quelques points qui ont été soulevés sur ce cadre, sur ces recommandations.

Si cela ne dessert pas l'intérêt public mondial, quelle va être la situation et la position du Conseil d'Administration ? La première étape était de déterminer quelles recommandations rentrent dans le cadre de l'intérêt public mondial. Mais si à la suite d'une recommandation ou d'un commentaire cela ne rentre pas dans le cadre de l'intérêt public, qu'est-ce qu'on en fait ? Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là ? Est-ce que ce cadre d'intérêt public mondial va limiter le processus de prise de décision si cela ne rentre pas dans le cadre de l'intérêt public ?

Une autre question qui s'est posée de la part de mes collègues du GAC, c'est les opinions du GAC, les avis du GAC, comment vont-ils être pris en compte maintenant dans ce cadre de l'intérêt public mondial ? Nous avons nos actes constitutifs à l'ICANN et on essaie de s'assurer que l'intérêt public mondial a été déterminé par un processus multipartite ascendant et nous avons eu plusieurs questions à ce sujet. Comment [éviter de voir] qui a participé au processus ? Est-ce que cela prouvera que nous avons notre modèle multipartite inclusif qui a bien été utilisé ? Donc véritablement, il faut se poser ces

questions. J'apprécie beaucoup ce qu'a dit Avri ainsi que toutes ses réponses.

Merci beaucoup Marita, j'espère ne pas avoir été trop longue.

MARITA MOLL :

Merci Velimira. Je vous remercie énormément, nous apprécions le fait que les participants de la communauté aient beaucoup réfléchi à la question.

Il nous reste maintenant peu de temps. Je pensais qu'on allait peut-être finir avant l'heure, mais je vois que ce ne sera pas le cas.

Je vais maintenant donner quelques minutes à Justine pour voir si elle a des considérations à apporter. Il y a des personnes qui lèvent la main depuis très longtemps et je sais qu'il y a eu d'autres questions qui ont été envoyées à travers le chat. J'essaie d'être juste avec tout le monde, mais je voudrais d'abord savoir Justine si vous avez de commentaires à apporter.

JUSTINE CHEW :

Oui, en 15 secondes.

Je voulais dire que je comprends l'hésitation de l'ICANN et je sais qu'ils comprennent la situation. Je ne prévois pas qu'il y ait de mécanisme supplémentaire ici, mais je suis d'avis que l'idée est de pouvoir aider le Conseil d'Administration à prendre des décisions d'une manière un peu plus fondée. Cela les aide à être plus sûrs des décisions qu'ils prennent. Et la question qui se pose est de savoir si ces

questions ont des considérations d'intérêt public, qu'il s'agisse de processus ascendant de toute la communauté ou pas.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Justine.

Hadia avait une question. Allez-y Hadia.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Marita. Ici Hadia Elminiawi. J'ai deux commentaires à faire.

Justine parlait de l'évaluation des décisions ou de l'évaluation du résultat du cadre. Je me demandais si l'outil de prise de décision pouvait également être utilisé pour valider l'intérêt public mondial, les décisions qui y aient été prises. Mais pour moi, il est difficile de pouvoir réutiliser cet outil pour évaluer les résultats d'une décision. Je me disais donc qu'on pourrait peut-être envisager de créer un autre outil qui nous aide à évaluer les autres décisions.

Et puis, comment améliorer le cadre ? C'est l'autre question qui se pose ici. Des améliorations pourraient être dérivées de l'évaluation des décisions. Donc si une fois que les décisions ont été prises on pouvait savoir si elles étaient correctes ou pas et si les résultats étaient corrects ou pas, cela pourrait nous aider à améliorer le cadre.

Je m'arrête là. Merci.

de l'utiliser. Et peut-être qu'Ergys qui est le responsable de le modifier pourra ici mieux répondre à la question que moi.

ERGYS RAMAJ :

Merci Avri.

Au moment de créer ce document, l'un des principes que nous avons adoptés était que le cadre pouvait évoluer et être modifié. Mais par de notre expérience, comme Avri le disait, l'idée est que cela ne se passe pas avec une fréquence excessive et que ce ne soit pas le cas en plein milieu d'un processus. Mais oui, le document devrait pouvoir évoluer à mesure que la communauté et le Conseil d'Administration auront plus d'expérience avec l'usage de ce document.

MARITA MOLL :

Donc c'est un document vivant comme on dit, non ?

Nous avons reçu une question de Holly Raiche par écrit pour vous Avri. Puis, je voulais demander à Velimira d'essayer de répondre à une autre question. Nous avons six questions prévues pour les membres du panel et nous ne sommes parvenus qu'à leur en poser deux. Mais tant mieux, c'est un débat vivant comme vous voyez.

Andrea, vous allez lire la questions ?

ANDREA GLANDON : Oui. « L'intérêt public dépend-il souvent des résultats ou y a-t-il d'autres fondements pour évaluer ce qu'est dans l'intérêt public mondial ? »

MARITA MOLL : Qui souhaite y répondre ?

AVRI DORIA : Le caractère inclusif de la prise de décision et le degré dans lequel nos décisions l'étaient a fait partie de nos considérations.

MARITA MOLL : Merci Holly.

PAUL McGRADY : Si vous me permettez Marita.

Pour moi, il y a un processus qui en fait partie. Les documents statutaires de l'ICANN parlent d'un processus, d'un processus ascendant fondé sur le consensus. Les PDP de la GNSO en font partie, ce sont des procédures qui reflètent cela. Mais les avis d'un comité consultatif ou d'une organisation de soutien ne devraient pas être les seules considérations. Or, dans les textes statutaires, il y a des considérations qui sont déjà envisagées et qui sont recueillies ici dans ce cadre.

Et ce n'est pas pour expliquer ce que Holly a entendu par sa question, mais si ce n'était qu'un processus, on pourrait adopter une approche

de vérification ici pour cocher une case, et ce ne serait pas le bon esprit. En général, l'idée est que le Conseil d'Administration puisse avoir des orientations pour savoir comment prendre des décisions. Mais après, on pourrait se demander qui a dit quoi et ce n'est pas l'idée. Alors est-ce un processus ? Oui. Est-ce le bon processus ? Je ne sais pas. Mais l'idée est que ce ne soit pas exclusivement une question procédurale ici. En termes procéduraux, cela pourrait se corser un peu plus. Les résultats vont varier suivant les cas parfois.

Mais en fin de compte, il y a toujours cette question de considérer s'il s'agit d'une question de fond ou d'une question de procédure et ce n'est pas là qu'on veut rester coincés. Mais la question de Holly demande si on pourrait se retrouver dans des situations un peu bizarres, ne serait-ce que pour cocher des cases dans une liste de vérification. Et ce n'est pas cela l'intérêt, Holly. Ici, la question est d'évaluer l'intérêt humain, ce facteur humain. Le Conseil d'Administration a élaboré ce document et le présente au reste de la communauté pour connaître son avis, pour savoir comment améliorer ces considérations de l'intérêt public, comment améliorer ce cadre. Et dans ce sens, je pense que le processus est bon.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Paul.

Je voulais maintenant demander à Velimira d'essayer de répondre à une des questions qui avait été rédigées en amont de cette réunion,

même si je sens qu'on en a déjà un peu parlé. Mais la question était de savoir si ce cadre aidera la communauté de l'ICANN à évaluer l'intérêt public mondial sur des questions spécifiques.

Velimira, allez-y.

VELIMIRA GRAU :

Merci Marita.

Je sais que le temps nous est compté et j'essaierai donc de répondre rapidement.

Cette question peut être envisagée de deux points de vue différents. Pour moi, il y a deux manières de considérer la question. Tout d'abord, il y a la question de savoir si le cadre permet d'identifier l'intérêt public mondial pertinent dans le cadre d'une question spécifique. Et je pense que la réponse à cette question est oui. Les différents types de catégorie et le processus en quatre étapes pour définir le cadre permettent d'identifier les différents types d'intérêt public mondial qui sont pertinents pour des recommandations de politiques spécifiques ou pour des décisions.

À mon avis, la question pourrait également être envisagée différemment, c'est-à-dire le cadre permet-il d'évaluer si l'intérêt public ayant été identifié a effectivement été pris en charge ou pas ? Par exemple à ce point particulier, j'ai surtout tendance à penser que le cadre pourrait être amélioré encore plus.

Voilà ma réponse à la question, Marita. Merci. J'aimerais bien connaître l'avis des autres membres du panel.

MARITA MOLL :

Merci Velimira.

Je vais passer à une autre question. Il me semble qu'Hadia voulait poser une autre question. Est-ce que vous pourriez parler doucement Hadia pour que l'on puisse tous suivre ce que vous dites ? Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Marita.

Je me demandais si la participation de toutes les parties prenantes à un processus ne mènerait pas à l'adoption d'un document de résultats qui soient dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de par le caractère inclusif de cette discussion.

MARITA MOLL :

Merci Hadia.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite répondre à cette question ? Un membre du panel ? Ou Avri ?

PAUL McGRADY :

La question est de savoir si les résultats sont meilleurs si on inclut plus de participants au débat ; c'était cela, la question ?

HADIA ELMINIAWI :

Non. La question est de savoir, si en incluant toutes les parties prenantes à l'élaboration d'un processus d'élaboration de politique ou d'une déclaration, on ne pourrait pas juger les intérêts de toutes les parties prenantes comme ayant été pris en considération. Et de ce fait, le document de résultats ne serait-il pas dans l'intérêt public mondial du fait d'avoir considéré l'avis de toutes les parties prenantes ?

PAUL McGRADY :

Désolé, je sais que j'ai trop parlé, mais comme dans le cas d'Avri, c'est un de mes sujets préférés.

La réponse rapide est que ce n'est pas une garantie. Les résultats du travail de la piste de travail 5 dans le cadre des SubPro par exemple étaient très inclusifs. Tout le monde avait la possibilité d'y participer et il me semblait que ces recommandations de politique étaient très bonnes. Mais j'ai également participé à d'autres travaux intercommunautaires qui étaient très généralement inclusifs et je me suis dit : « Ici, ce n'est pas représentatif, ce n'est pas un vrai processus. » Et il m'arrive souvent de penser cela. Il ne m'appartient pas de décider de la qualité des résultats, on peut chacun avoir son propre avis. Donc je dirais que le fait d'inclure tout le monde ne garantit pas que le résultat va être dans l'intérêt public mondial. Mais il me semble que si on est plus inclusif, le résultat est meilleur.

Donc lorsqu'on voit des groupes où tout le monde est invité dès le début, où tout le monde peut présenter ses considérations et ces problèmes dès le début sans que cela soit tard dans le processus, les résultats effectivement sont meilleurs et on a des bénévoles qui sont

moins surchargés. Mon avis et je réponds est que je ne sais pas, mais je crois que c'est la bonne solution même si cela ne garantit pas les résultats.

Merci.

MARITA MOLL :

Merci Paul.

Il y a plusieurs réponses à cela dans le chat. Je sais qu'il y a quelques questions qu'Andrea peut poser. Justine, peut-être que vous pouvez répondre à cela, la convergence des recommandations pour le GPI ou si cela représentera plus de travail tout simplement ?

JUSTINE CHEW :

Oui. Je peux rebondir sur ce que Paul a déclaré et pour tenter de répondre à cette question.

Si toute la communauté va utiliser le cadre GPI, est-ce que cela va être utile pour le Conseil d'Administration ou est-ce que cela va représenter plus de travail pour toute la communauté et que cela ne va pas être très utile ? Je dirais un petit peu les deux.

D'un côté, il ne fait pas de doute selon moi que d'identifier des possibilités de convergence dans les recommandations peut être tout à fait intéressant. Et vraiment, pour ce faire, utiliser l'angle d'approche intérêt public mondial, je pense que cela peut être positif.

Mais si nous voulons considérer comment nous allons le faire, on peut limiter le fait d'avoir plus de travail, créer un nouveau fardeau ou une nouvelle charge de travail. Prenons l'exemple du conseil de la GNSO. J'ai travaillé étroitement avec eux, plus qu'avec la ccNSO. Lorsque la GNSO lance un processus de PDP, définit le problème, l'envergure du problème, ce que j'ai noté – et c'est mon expérience personnelle – au niveau des SubPro, des procédures ultérieures, le type de question qui sont dérivées de ce groupe de travail ne rentrent pas toujours dans le cadre de l'intérêt public mondial. Avec les procédures ultérieures SubPro, il y a des affirmations d'engagement, il y a des expressions d'intérêt, des PIC, par exemple les génériques croisés, c'est un exemple que je donne, l'intérêt public qui est un élément clé à ce niveau.

Mais en ce qui concerne les autres thématiques, selon ce que je me rappelle, je ne pense pas avoir beaucoup utilisé l'angle d'approche intérêt public mondial. Il faudra peut-être plus y réfléchir et consciemment se poser la question : comment cela a-t-il un impact sur l'intérêt public mondial ? Et à partir de cela, vous avez des délibérations pour faire avancer le PDP et les personnes qui délibèrent doivent avoir cela dans la charte et devant eux et constamment prendre en compte l'intérêt public mondial. Il faut que ce soit central.

Il faut en parler avant-même le lancement du PDP. Il faut que cela fasse partie du processus totalement. Je pense que ce sera utile. On doit s'assurer que l'intérêt public représente l'un des aspects principaux que nous prenons en ligne de compte. Donc cela doit faire partie de nos mécanismes, parce qu'au moment où cela arrive au

Conseil d'Administration, là, il faut que le Conseil d'Administration puisse savoir que les participants de la communauté se sont déjà posés la question de l'intérêt public mondial.

MARITA MOLL :

Merci Justine. Pas que ce soit quelque chose auquel on réfléchisse par la suite, mais dès le départ ; vous l'avez très bien exprimé.

J'ai deux questions. Il ne nous reste que 10 minutes. On va lire les deux questions l'une après l'autre, Andrea, et on va voir si on peut y répondre en même temps.

ANDREA GLANDON :

Merci.

Première question de Michael Palage : « Est-ce que l'ICANN peut indiquer combien a coûté ce programme pilote au niveau interne et externe ? »

Autre question : « Est-ce que la composition du Conseil d'Administration de l'ICANN reflète le GPI ? Est-ce qu'il y a une solution si ce n'est pas le cas ? »

MARITA MOLL :

Très bien, merci Andrea.

Avri, vous êtes peut-être la bonne personne pour répondre à cela. Et Ergys aussi.

ERGYS RAMAJ : En ce qui concerne le coût, c'est uniquement le temps du personnel et le temps du Conseil d'Administration. Il n'y a aucune ressource financière d'utilisée pour cela. C'est très limité au niveau des dépenses.

MARITA MOLL : Et l'autre partie de la question.

ANDREA GLANDON : La composition du Conseil d'Administration reflète l'intérêt public mondial ?

AVRI DORIA : Je crois que c'est une question pour le NomCom et pour les personnes qui élisent les membres au Conseil d'Administration. Je ne pense pas qu'on puisse beaucoup utiliser ce cadre de référence de cette manière, mais je ne peux pas répondre à cette question de cette manière.

MARITA MOLL : Merci Avri. Nous aurons peut-être plus de réponses plus tard.

Il nous reste quelques minutes. Est-ce que quelqu'un dans le panel voudrait rebondir sur l'utilisation de ce cadre au niveau de la communauté ? Est-ce que l'on pense que c'est une bonne chose, un aspect positif pour la communauté ?

PAUL McGRADY : Je crois que j'ai déjà répondu à cela. Je crois que lorsqu'il y a un processus de rédaction, il faut savoir pour qui on écrit, pour qui on rédige et comment on peut présenter cela.

MARITA MOLL : Velimira.

VELIMIRA GRAU : Merci Marita. J'essaierai d'être brève.

Pour moi, je dirais oui. On peut utiliser plus largement ce cadre. C'est qui va l'utiliser et quand on va l'utiliser. Je crois que l'intérêt public mondial doit être pris en compte et doit avoir un poids et doit être considéré sérieusement. Il doit donc y avoir un cadre dans toute la communauté. Et je pense que cela dépend de la manière dont on gère cela et je crois que cela doit être inclusif dans le modèle ascendant. Il faut qu'on utilise une bonne définition, il faut que ce soit appliqué. Je crois qu'il y a beaucoup de possibilités face à ce cadre. Une fois que vous savez comment utiliser ce cadre, que vous le prenez en compte dans la communauté, là, vous pouvez avoir différentes perspectives sur l'intérêt public et cela peut être tout à fait positif.

MARITA MOLL : Et Justine, vous voulez rebondir également ?

JUSTINE CHEW : Je serai brève.

Je pense que ma réponse est oui. Je pense que c'est une bonne utilisation et ce peut tout à fait positif.

MARITA MOLL : Merci beaucoup.

J'aimerais revenir à nos objectifs et voir si nous les avons remplis durant cette séance. Nous voulions considérer comment le cadre de référence peut être utilisé par le Conseil d'Administration et la communauté. Tout le monde a dit que oui, nous avons déjà réfléchi à cela et nous pouvons l'utiliser à bon escient. Avri nous a indiqué que c'est dans la phase initiale, donc on n'a pas encore obtenu beaucoup de conclusion et de définitions.

Est-ce que cela pourra être ajusté et amendé ? Moi, je vais prendre en compte tout ce qui a été dit dans le chat, il y a eu énormément d'échanges sur le chat, et nous allons prendre en compte tous ces commentaires. J'aimerais remercier tous les participants, toutes les personnes qui étaient dans la salle, nos panelistes, Avri, Ergys, tout le monde a beaucoup travaillé sur ce thème. J'espère que cela a été utile. Et je vous souhaite une excellente réunion ICANN73.

ANDREA GLANDON : Merci. L'enregistrement est maintenant terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]